

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 20 FÉVRIER 2025****Présents : 51****Votants : 69****Pouvoirs : 18 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Véronique Hauville****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 13 février 2025****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.**

Délibération n°6

EPF-SMAF – MODIFICATION DE LA LISTE DES DÉLÉGUÉS

M. le Président expose :

Vu les articles L.5711-1, portant sur les syndicats mixtes fermés (composés de communes et / ou EPCI) et l'article L.5721_2, portant sur les syndicats mixtes ouverts (Région, Département, Communes, EPCI, Etablissements publics administratifs, ...);

Vu la délibération n°7 du 7 septembre 2020 portant sur la désignation de représentants par le Conseil communautaire aux syndicats mixtes et notamment à l'EPF-smaf,

M. le Président propose la modification de la liste des représentants, jointe en annexe, à cet organisme en désignant un nouveau représentant suppléant pour la commune de Job et demande aux autres communes si elles souhaitent modifier leurs représentations.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- de modifier la liste des représentants à l'EPF-Smaf en nommant M. Thierry Vernet comme remplaçant de M. Michel Morel ; (cf. liste annexe) ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 27 février 2025